

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Organisme demandeur : **SIVOM DU PAYS VIGANAIS**

AVIS d'enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux usées commune d'Alzon. Par arrêté n°25SIVOM02 du 1^{er} septembre 2025, le Président du SIVOM a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour une durée de 30 jours : du lundi 20 octobre 2025 au mardi 18 novembre 2025 inclus.

Nicole PULICANI a été désignée par le Président du Tribunal Administratif, pour exercer la fonction de commissaire enquêtrice et Roger GENNAI exercera les fonctions de commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête **du lundi 20 octobre 2025 au mardi 18 novembre 2025** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Alzon.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet du SIVOM du Pays Viganais : <https://www.cc-paysviganais.fr>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir toutes observations en Mairie d'Alzon le lundi 20 octobre 2025 de 9h à 12h, le jeudi 06 novembre 2025 de 9h à 12h et le mardi 18 novembre 2025 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, un registre sera ouvert pour recueillir les observations écrites du public.

Les observations écrites peuvent également parvenir au commissaire enquêteur par courrier à l'adresse suivante : SIVOM du Pays Viganais 3 avenue Sergent Triaire – 30120 Le Vigan, puis via l'adresse mail : w.bastide@cc-paysviganais.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la mairie d'Alzon et à la Préfecture, ainsi que sur le site internet du SIVOM du Pays Viganais <https://www.cc-paysviganais.fr> pendant un an.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le public et l'administration.

Après l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relèveront d'une délibération du comité syndical du SIVOM du Pays Viganais.

L'arrêté n°25SIVOM02 est affichée dans la mairie et est consultable sur le site internet du SIVOM du Pays Viganais <https://www.cc-paysviganais.fr> tout comme le présent avis d'enquête publique.

Pour Insertion Monsieur le Président du SIVOM du Pays Viganais.